



FFVE et restrictions de circulation

Suite à un décret publié dans le Journal officiel le 17 septembre, les restrictions de circulation vont se multiplier et se durcir. Ainsi, À partir de juin 2021, les véhicules de collection pourraient ne plus avoir le droit de rouler dans les ZFE (Zone à Faibles Émissions), comme Paris, Lyon, Nice, Toulouse, La Rochelle, etc. Jean-Louis Blanc, président de la Fédération Française des Véhicules d'Époque, va demander à l'État de mettre en plus un signe de reconnaissance (plaque minéralogique ou vignette) afin que nos chères autos anciennes puissent disposer d'une dérogation à la fois systématique et permanente. Une initiative qui est loin d'être une gageure, puisqu'en place en Allemagne depuis 2007. Affaire à suivre de près... N'hésitez pas à en parler autour de vous ainsi que sur les réseaux sociaux car, comme l'affirme Jean-Louis Blanc, l'union fait la force !